

## *L'enjeu de nos retraites : parlons-en avec Bernard Friot*

L'économiste Bernard Friot, l'auteur de l'excellent opuscule *L'Enjeu des retraites* (éd. La Dispute, 2010, 175 p.), est invité par le Forum du Blanc-Mesnil pour exposer les principaux points d'une réflexion parmi les plus originales et tonifiantes concernant notre système de retraite par répartition. En plein mouvement social qui a vu et voit encore plusieurs centaines de milliers de salariés se mettre en grève pour s'opposer au projet de « réforme » gouvernementale considéré par eux comme une entreprise idéologique de casse d'un de nos plus importants conquits sociaux, c'est une rencontre qui tombe donc pile poil. Comme on va le voir, il s'agit pour l'économiste de défendre l'idée que le retraité ne doit plus être identifié à un vieux ayant mérité d'être oisif après avoir longuement travaillé, et dont l'oisiveté serait financée par les actifs sur une base humanitaire ou charitable. Non, le retraité demeure un travailleur, mais d'un nouveau genre : il est un travailleur émancipé du joug de la valeur travail et du capital. Le retraité est un travailleur qualifié et salarié à hauteur des richesses qu'il produit et qui échappent à la sphère marchande. Un travailleur libre, en somme !

### *Le droit au salaire continué et à la reconnaissance de la qualification*

Le premier chapitre de *L'Enjeu des retraites* propose un historique de l'établissement du système des retraites français, dont l'origine recoupe l'histoire de la fonction publique avec la mise en place d'un système de retraite à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Le droit à la retraite est donc ici assujéti à une reconnaissance des agents sur la base de leur grade et non de leur poste. A partir de ce préalable, Bernard Friot explique que la pension équivaut à du « salaire continué » qui libère le travail de la valorisation du capital ou de la production de marchandises. Mieux, la retraite représente pour le retraité salarié la reconnaissance de la moyenne des qualifications professionnelles accumulées, qualification qui est l'équivalent du grade pour les fonctionnaires, et qui détache le travailleur du poste occupé et de la valorisation du capital qu'il induit. Le retraité est donc une personne rémunérée sur la base de sa qualification, qui travaille librement en dehors des contraintes relatives à l'emploi, contribuant à produire la richesse sociale existante, et dont le salaire rémunère son travail libre. Affirmons-le : les retraités sont des travailleurs libres, davantage reconnus par leur capacité à produire que par leur aptitude à dépenser un gain, et qui produisent des richesses irréductibles à la sphère de la marchandise. Les retraités sont au bout du compte des salariés détachés de toute obligation capitaliste, qu'il s'agisse d'être employable du point de vue du marché du travail ou d'être employé à valoriser par son travail aliéné le capital d'autrui. On doit enfin l'admettre, à moins de demeurer symboliquement captifs du mode de pensée propre à l'économie capitaliste : les producteurs de richesses ne sont pas que les seuls travailleurs subordonnés, à moins de réduire la richesse au seul PIB.

Trois éléments confèrent au retraité une place sociale singulière : la qualification comme reconnaissance d'un statut qui libère le travailleur du poste de travail (c'est là toute l'importance des conventions professionnelles et des grilles salariales – à l'image du grade pour les fonctionnaires) ; ensuite, le salaire continué comme part socialisée du salaire qui équivaut à rémunérer le libre travail du retraité émancipé du joug de l'emploi, de la valeur travail, de la propriété lucrative, et de la marchandise ; enfin, le réseau professionnel (à distinguer du collectif

de travail propre à toute entreprise) constitué pendant toutes les années de travail subordonné, et mobilisé pour accomplir la production sociale que le retraité peut accomplir. Cette invention sociale que sont les retraités aura donc permis d'en finir (globalement à partir de la fin des années 1970) avec les vieux, ces personnes âgées qui, souvent usées par le travail, devaient continuer à trouver des petits boulots pour survivre puisque leur pension ne suffisait pas à les rendre autonomes. Le projet actuel de reporter l'âge légal de départ (de 60 à 62 ans) à taux plein (de 65 à 67 ans) risque par conséquent fortement de faire revenir l'ombre du pauvre vieux que la figure énergique et émancipatrice du retraité avait su remplacer – d'autant plus que 59 ans est l'âge moyen actuel de départ en retraite.

### *Les quatre idées reçues sur la question des retraites*

1/ *Les retraités ne travailleraient pas ?* Il faut en finir avec la vision dominante et économiciste selon laquelle une division existerait entre actifs et inactifs, les premiers étant censés financer les pensions des seconds, alors que la pension des retraités est un salaire adossé à leur qualification, qui leur permet de consommer (et donc de rendre solvable la production), et qui surtout rémunère leurs libres activités. Les trois points suivants le montreront amplement.

2/ *Les retraités toucheraient un revenu différé ?* C'est faux, parce qu'un revenu différé s'inscrit dans une logique individualiste de la prévoyance et de l'épargne, pour laquelle dominant le taux de rendement et l'idée de « contributivité » entre cotisations et pensions. Pour le dire vite, chacun contribue à la hauteur de ce qu'il peut donner, et plus il cravache, plus sa pension au moment de la liquidation sera élevée. Alors que le salaire non plus différé mais continué rappelle que la richesse annuelle d'une société est le résultat de la conjugaison sociale des forces de travail mobilisées pour produire ces mêmes richesses. A l'inverse du taux de rendement et de la « neutralité actuarielle » qui la justifie, le taux de remplacement autorise donc à ne pas enfermer le droit à partir en retraite sur les seules cotisations (puisque'il inclut les années validées non travaillées, comme c'est le cas pour les mères qui ont élevé leurs enfants – sachant que le montant moyen des pensions est de 1.600 euros et seulement de 1.000 euros pour les femmes). Le salaire est un prélèvement produit sur la richesse socialement constituée, et maintient le retraité dans le monde du travail, à ceci près que le travail en question est désormais libéré de la subordination à la loi capitaliste de la valeur. Enfin, le salaire informe des activités d'un travailleur qualifié, et dont la qualification nourrit en retour la production de richesses sociales qui excèdent la seule sphère de la comptabilité nationale et du PIB.

3/ *Faut-il seulement promouvoir la solidarité intergénérationnelle que partisans comme opposants de la « réforme », certes différemment, promeuvent ?* Les retraités, avec leur salaire, sont payés à la mesure du travail qu'ils fournissent, même si celui-ci est débarrassé de la valeur travail qui n'est l'autre nom que de la mise en valeur du capital. Le travers de la société capitaliste fait que la production monétaire transite par le biais de la sphère marchande. Il ne s'agit donc pas de transfert de la valeur créée par les actifs subordonnés au capital aux inactifs extirpés de ce dernier, mais de création d'une valeur, les richesses produites par les retraités, dont le prix est fixé par la monnaie existante, le salaire mesurant la qualification de chacun d'entre eux et qui a été nécessaire à cette production. Revenons sur l'exemple des fonctionnaires : ce ne sont pas des improductifs payés par les actifs du privé. Au contraire, les impôts financent le salaire des fonctionnaires parce que leur salaire correspond aux richesses qu'ils ont produites dans l'année. Donc apparaît dans sa fausseté l'idée de ponction de valeur puisqu'il s'agit en réalité d'une transition de monnaie médiatisée par le système capitaliste de productions de

marchandises et dont le prix est anticipé par le crédit bancaire. Ce qu'il faut alors défendre afin d'opposer les actifs laborieux aux inactifs oisifs, c'est la solidarité salariale grâce à laquelle tous les salariés, subordonnés à la création de valeur pour le capital ou retraités émancipés de cette contrainte, peuvent envisager leur destin commun et financer toujours plus le salaire de leur émancipation.

4/ Enfin, la fameux « choc démographique » est-il si déterminant que cela ? D'un côté, les gains de productivité doublent en euros constants tous les quarante ou cinquante ans, ce qui rappelle que l'argument du choc démographique repose sur le postulat de la non prise en compte de ce facteur économique décisif. Le poids des pensions a été multiplié par 2,6 entre 1950 et 2000. Il devrait l'être seulement par 1,4 d'ici 2050 si le PIB double comme il n'a pas cessé de le faire depuis 1945. Aujourd'hui, le PIB est égal à 2.000 milliards, avec 13 % pour les pensions (260 milliards), et un reste de 1740 milliards pour les actifs et investissements. Dans 50 ans, le PIB sera de 4.000 milliards : sur ceux-ci, 20 % seront destinés aux pensions, ce qui laisse pour les actifs 3.200 milliards aux actifs et à l'investissement. De l'autre, le rapport des plus de 60 ans sur les 20-59 ans n'est pas un indicateur du rapport entre actifs inoccupés et inactifs, le seul qui possède un sens économique et nous intéresse ici. Les inactifs incluent les moins de 20 ans tandis que les 20-59 ans ne sont pas tous des actifs occupés (avec un taux d'emploi à hauteur de 76 % aujourd'hui contre 67 % au début des années 1960 quand même). Il faudrait plutôt, et en toute logique, mettre en relation le ratio d'inoccupés (les vieux mais aussi les mères au foyer, les enfants, les étudiants, et les chômeurs qui ont aussi un poids en termes de dépenses privées et publiques) et d'occupés (les travailleurs employés à la valorisation du capital). Quand on fait ce ratio, de 2000 à 2050, il bouge à peine (entre 1,6 et 1,8), c'est-à-dire que la baisse du poids des enfants et des jeunes compense la hausse de celui des vieux. D'ailleurs, on trouvera davantage des sociétés qui comptent une majorité de jeunes dans les pays pauvres du sud, quand une société dont le nombre de personnes de plus de soixante ans grandit signifie qu'elle est une société riche telle qu'il en existe un plus grand nombre dans les pays du nord.

### ***Les sept propositions sur la retraite de Bernard Friot***

Ces sept points représentent comme autant de propositions politiques pour à la fois comprendre la puissance émancipatrice de la retraite comme travail libre rémunéré par du salaire continué, et à la fois approfondir politiquement une puissance sociale pouvant en finir avec la nocivité du système capitaliste.

1/ Si le capitalisme représente une forme d'organisation de la production lui donnant une valeur par le temps de travail moyen nécessaire à son existence permettant de mesurer et d'échanger les marchandises, et entraînant l'expropriation des travailleurs de leurs capacités librement créatrices au profit de la rémunération des capitalistes, les retraités dotés de l'assurance d'un salaire continué à vie incarnent le bonheur d'un travail libéré du joug de la valorisation du capital.

2/ Il faut savoir distinguer deux formes contradictoires de régimes de pension en répartition, le régime salarial et le régime de prévoyance, les « réformateurs » travaillant à rabattre le premier régime sur le second. Alors que le régime de la prévoyance et de l'épargne considère la pension comme du revenu différé, c'est-à-dire un pouvoir d'achat garanti dont jouissent des individus envisagés comme des employables dotés d'une capacité de gain, le régime salarial considère la pension comme continuation du salaire reposant sur la reconnaissance de la qualification professionnelle, et posant les salariés comme des personnes en capacité de produire. Le régime de la prévoyance, synonyme de l'épargne individuelle, vise donc bien à casser la dynamique

collective de socialisation des richesses, et ouvrir le marché financier lucratif des prétendues « mutuelles », des assurances privées et des fonds de pension.

3/ Que faut-il récuser en matière de retraite ? La stabilité, voire le recul du taux de cotisation ; l'indexation du montant des pensions sur les prix (qui augmentent moins vite que les salaires) ; l'inscription des cotisations dans des comptes notionnels ; le déplacement selon la norme de la « neutralité actuarielle individuelle » du taux de remplacement vers le taux de rendement ; la distinction entre la part contributive et la part non contributive de la pension ; la CSG et le fonds de solidarité vieillesse ; l'abandon de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation ; les décotes, les surcotes et la remise en cause des bonifications (pour enfants) ; l'épargne salariale et les fonds de pension...

4/ Que faut-il défendre et proposer en matière de retraite ? Promouvoir la pension comme salaire continué dans les régimes actuels ; pas de pensions inférieures au SMIC ; indexation des pensions sur les salaires ; augmentation annuelle du taux de cotisation sociale patronale et salariale ; calcul de la pension nette sur la base de 100 % du meilleur salaire net pour une carrière complète de 150 trimestres validés ; liquidation sans décote de la retraite à 60 ans (ou le jour de la cessation d'activité s'il est postérieur ou antérieur à 60 ans pour les travaux pénibles) ; pousser à une politique de soutien de la qualification personnelle des retraités ; soutenir leurs réseaux de pairs et leur donner des institutions représentatives...

5/ Une revendication unitaire : la qualification personnelle universelle, comme nouveau support de droits collectifs ; l'attestation (non scolaire) de la maîtrise d'un ensemble de capacités transversales à plusieurs métiers relevant des conventions collectives existantes ; un niveau de salaire correspondant au niveau des capacités reconnues, avec une hiérarchie de qualifications de 1 à 4 pour une échelle des salaires de 1 à 5 allant de 2.000 à 10.000 euros nets...

6/ La monnaie et l'investissement doivent devenir d'autres institutions relevant de la puissance du salariat. Comme la monnaie n'est créée qu'à l'occasion du prix attribué aux marchandises par le jeu des anticipations de ce prix par les banques, la monnaie qui mesure la valeur de la richesse créée par les retraités transite par ces marchandises. C'est-à-dire qu'un flux monétaire passe des titulaires d'emploi du privé vers les pensionnés à travers la cotisation vieillesse. Il ne s'agit pas d'un transfert de valeur, puisque ce sont bien les retraités qui produisent les richesses auxquelles est attribuée la valeur correspondant à leur qualification. On peut dès lors envisager une création monétaire, qui est toujours anticipation de ce qui va être produit, mais qui anticiperait cette fois-ci le produit du travail en l'évaluant par le truchement des qualifications et non pas des marchandises, et qui ainsi serait mise au service du travail émancipé. Quant à la propriété lucrative, qui n'est rien d'autre que le droit de ponctionner de la valeur sur la valeur de la production existante, et dont profitent investisseurs, spéculateurs et banquier de tous bords, elle serait abolie au profit d'une cotisation économique prélevée sur la valeur ajoutée, collectée par des caisses qui financerait l'investissement productif et social sans taux d'intérêt, et qui rendrait en conséquence inutile et obsolète l'accumulation privée du capital.

7/ En conclusion, il s'agira au bout du compte de faire advenir le salariat, en acte et non plus seulement en puissance. Avec la pension comme salaire continué qui démontre que nous pouvons produire libérés du joug du marché du travail, des employeurs et des emplois, de la marchandise et de la valeur travail, des investisseurs, de la bourse et des banquiers, nous pouvons libérer la création monétaire du carcan des marchandises en la fondant sur la qualification personnelle des salariés.